

# Communiqué de presse

## Préserver les ressources en eau. La commune de Faverges-Seythenex s'adapte.

**La sécheresse s'intensifie en Haute-Savoie. Le Département de la Haute-Savoie est passé en alerte renforcée depuis le 18 juillet. La commune de Faverges-Seythenex s'adapte et montre l'exemple, en mettant en œuvre plusieurs mesures. A leur niveau, les habitants doivent eux-mêmes participer à l'effort de préservation de la ressource en eau.**

### Le contexte départemental

Les différents indicateurs de suivi (niveau des cours d'eau et humidité des sols) sont à des niveaux critiques et en avance d'un à deux mois par rapport aux années de référence.

Les débits des sources captées pour l'alimentation en eau potable sont de plus en plus faibles, notamment en tête de bassins versants sur l'ensemble de la Haute-Savoie. L'indice d'humidité des sols reste notamment extrêmement bas, en particulier sur le Nord-Ouest du département.

Les températures sont supérieures de 10 à 15° C aux normales saisonnières et le temps reste sec.

Compte tenu de cette situation, depuis le 18 juillet 2022, l'ensemble des secteurs du département est placé en alerte renforcée (le secteur de l'Arve amont passe en alerte), par arrêté préfectoral DDT-2022-0898.

### Les interdictions définies dans l'arrêté préfectoral

- Interdiction d'arroser les massifs fleuris, ronds-points, espaces verts, pelouses et jardins potagers\*,
- Interdiction de laver les véhicules sauf ceux ayant une nécessité technique ou de sécurité,
- Interdiction d'arroser les stades entre 8h et 20h – mise en place d'un registre,
- Interdiction de nettoyer les trottoirs et autres surface imperméabilisées, sauf impératif sanitaire et sécuritaire et réalisés par une balayeuse laveuse automatique,
- Fermeture des fontaines publiques en circuit ouvert.

### Les mesures mises en place par la commune pour préserver la ressource en eau

- L'alimentation en eau des bassins est suspendue.
- L'accès à l'eau dans les cimetières est fermé.
- Les services techniques municipaux utilisent leurs réserves d'eau de pluie pour arroser les espaces verts et fleurs. Après épuisement de ces réserves, et en l'absence de levée de l'arrêté préfectoral, l'arrosage sera suspendu.
- L'usage de la balayeuse se fera une fois par semaine, après le marché, sur les voies concernées, en utilisant les réserves d'eau de pluie de la commune.
- L'arrosage des stades en herbe se fait la nuit, en réduisant le temps d'arrosage.

A noter que la fontaine ronde située rue de la République et la fontaine carrée, située place Serand, fonctionnent en circuit fermé. Elles ne sont donc pas concernées par les mesures de restriction.

\* Sauf pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an.